



# CP 318.01 – services d'aides familiales et des aides seniors de la région de Bruxelles-capitale

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

25/2/21

## Bonnes nouvelles pour le personnel des services d'aides familiales et des aides seniors de la région de Bruxelles-capitale!

### **Prime d'encouragement unique de 985 € bruts, également pour le personnel des services d'aides familiales et des aides seniors de la région de Bruxelles-capitale.**

À la fin de l'année dernière, le gouvernement fédéral avait décidé d'octroyer une prime d'encouragement unique au personnel hospitalier pour compenser les efforts supplémentaires déployés lors de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19.

Ces dernières années, les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) ont déployé de nombreux efforts pour atteindre et maintenir l'égalité de traitement pour l'ensemble du personnel du secteur non marchand par le biais de divers accords sociaux.

Afin de garantir la continuité de l'égalité de traitement de ce personnel, les partenaires sociaux, y compris la CGSLB, ont vivement insisté pour que cette prime d'encouragement unique soit également accordée au personnel des services d'aides familiales et des aides seniors de la région de Bruxelles-capitale.

### **985 euros bruts**

Aujourd'hui, nous pouvons vous confirmer formellement que la prime d'encouragement unique de 985 euros bruts sera également accordée au personnel des **services d'aides familiales et des aides seniors de la région de Bruxelles-capitale**. La prime sera **payée par l'employeur avant le 31/03/2021**.

La prime sera versée au prorata des heures de travail effectuées au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020. Vous trouverez plus d'informations dans la CCT [ci-jointe](#)